

# LE CENTRE CONSULTATIF SUR LA LÉGISLATION DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE NOMME MCMILLAN, AU CANADA, SUR SA LISTE DE CONSEILLERS JURIDIQUES EXTERNES

Publié le 14 septembre, 2022

Catégories: [Actualités](#)

McMillan est ravi de figurer sur [la liste des conseillers juridiques externes du Centre consultatif sur la législation de l'Organisation mondiale du commerce \(ACWL\)](#).

L'ACWL fournit aux pays en développement et aux pays les moins avancés (PMA) le soutien juridique dont ils ont besoin pour accéder aux occasions offertes par l'OMC. McMillan se joint à un groupe restreint de cabinets d'avocats mondiaux qui défendent les droits commerciaux internationaux des pays en développement et des PMA. Cette reconnaissance témoigne de la profondeur de l'expérience et de la compétence du [groupe de commerce international](#) de McMillan dans le processus de règlement des différends de l'OMC et de sa capacité à s'y retrouver dans la complexité du droit commercial international et des litiges commerciaux internationaux. McMillan se distingue également par sa capacité d'appuyer les membres de l'OMC en français et en anglais.

« Notre équipe en commerce international possède une expérience considérable dans les affaires et procédures de l'OMC, et nous sommes prêts à défendre les droits des membres de l'OMC. McMillan est heureux de figurer sur la liste restreinte des cabinets d'avocats externes auxquels l'ACWL fait confiance pour fournir ces services », a déclaré [William Pellerin](#), expert en droit du commerce international chez McMillan.

En plus d'aider ses membres et les PMA directement par l'entremise de son personnel, l'ACWL fournit du soutien par l'entremise de conseillers juridiques externes qui doivent satisfaire à des critères précis pour figurer sur la liste restreinte. Les conseillers juridiques externes peuvent être appelés à fournir un soutien lorsque des parties poursuivant des objectifs incompatibles demandent l'appui de l'ACWL sur la même question.

« Le fait de figurer sur la liste de l'ACWL témoigne de la force de McMillan en droit du commerce international. Nous avons une solide expérience en litiges commerciaux internationaux et nous nous empresserons d'utiliser notre expertise pour obtenir des résultats favorables pour les pays en développement et les PMA membres de l'OMC dans le cadre de litiges devant l'OMC par l'entremise de l'ACWL », a déclaré William.



McMillan S.E.N.C.R.L., s.r.l. est l'un des cabinets d'avocats nationaux de premier plan au Canada et possède des bureaux à Vancouver, à Calgary, à Toronto, à Ottawa, à Montréal et à Hong Kong. Cabinet de droit des affaires à service complet comptant sur une expertise étendue dans un large éventail de secteurs, McMillan sert des sociétés ouvertes, des entreprises fermées et des organismes sans but lucratif à l'échelle nationale et mondiale provenant majoritairement des secteurs des infrastructures et de la construction, des ressources naturelles et de l'énergie, des technologies et des transactions technologiques, et des transports. McMillan est reconnu pour son leadership éprouvé dans le cadre de transactions transfrontalières et d'investissements au Canada, de financements par emprunts et par capitaux propres, et de la résolution de litiges complexes grâce à des conseils juridiques créatifs et axés sur les solutions. Les valeurs de McMillan — respect, travail d'équipe, engagement, service client et excellence professionnelle — sont au cœur de sa mission de servir ses clients, les communautés locales et mondiales et la profession juridique.